



# Bulletin 2025

Nom de l'entité juridique :   
(obligatoire pour les sociétés et associations)

Nom :  Prénom :   
(du responsable légal)

Numéro SIRET :

Adresse de facturation :

Code postal :  Ville :

Téléphone PORTABLE :

EMAIL :

J'étais adhérent en 2024

## J'adhère



J'envoie ce bulletin signé  
(numérique ou papier).



Je règle par :

- Virement\*     Espèces  
 Carte Bleue     Chèque  
(sur place ou au tél)

\*IBAN : FR76 1710 6000 7601 7448 8700 071  
BIC : AGRIFRPP871  
Intitulé du virement : Nom + Adhésion OT



## Je mets mes infos à jour



Je clique sur le lien de  
formulaire envoyé par  
email



Je conserve le lien  
précieusement pour  
toute mise à jour au  
cours de l'année

### ATTENTION: cette coche est obligatoire !

- J'accepte que mes informations  
recueillies soient enregistrées dans  
un fichier informatisé par l'Office  
de Tourisme Couserans Pyrénées  
dans le but de répondre aux obligations  
légales, administratives, fiscales et  
de tenir à jour le fichier d'adhérents.  
Elles sont conservées pendant 5 ans et  
sont destinées à l'utilisation interne à  
l'Office de Tourisme.

Conformément aux lois « Informatique  
& Liberté » et « RGPD », vous pouvez  
exercer vos droits d'accès à vos  
données, de rectification, d'effacement,  
d'opposition, de limitation ou de portabilité  
en contactant Béatrice Lamarre.  
En cas de différend, vous avez le droit  
d'introduire une réclamation (plainte)  
auprès de la Cnil.

## VOS ACTIVITÉS

En cas de multi-activités, des réductions s'appliquent sur les types d'activités les moins chères. La première activité, est l'activité la plus chère (voir tableau page suivante).

### PREMIÈRE ACTIVITÉ :

Nom commercial :

Type d'activité :

Commune :

Hébergement labellisé ou classé

### DEUXIÈME ACTIVITÉ :

Nom commercial :

Type d'activité :

Commune :

Hébergement labellisé ou classé

### TROISIÈME ACTIVITÉ :

Nom commercial :

Type d'activité :

Commune :

Hébergement labellisé ou classé

### QUATRIÈME ACTIVITÉ :

Nom commercial :

Type d'activité :

Commune :

Hébergement labellisé ou classé

Date :

Signature :

Cette coche n'est pas obligatoire...  
mais vivement conseillée !



Je veux recevoir la  
newsletter pro de l'office  
de tourisme. (Promis, une  
fois par mois, pas plus !)

### AU VERSO :

cochez votre activité et les  
options choisies

Cochez et calculez votre total à payer	Meublés non classés	Ch. d'Hôtes et insolites, meublés classés ou labellisés	Hébergements collectifs de moins de 50 lits	Hébergements collectifs de plus de 50 lits	Résidences de tourisme	Sites, activités et structures touristiques et commerces	Activités sans vocation touristique, sans salarié.e.s
ADHÉSION DE BASE à l'association O.T. Couserans	<input checked="" type="checkbox"/> 20 €						
Le pack de services essentiels, <b>PREMIÈRE ACTIVITÉ</b> (TTC, soumis à TVA 20%)	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 20 €
Pour chaque activité(s) supplémentaire(s) (TTC, soumis à TVA 20%)	... x 20 €	... x 20 €	... x 20 €	... x 20 €	... x 20 €	... x 20 €	... x 20 €
Les <b>SERVICES INCLUS</b> dans votre pack essentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Visibilité sur notre site web avec photos <input checked="" type="checkbox"/> Intégration de votre offre dans nos conseils en séjour personnalisés <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement : nouveau projet, développement, valorisation d'un meublé, installation de la place de marché, google My Business, aide à la saisie taxe de séjour, etc, <input checked="" type="checkbox"/> Invitation à des éducateurs, à des clubs et à des travaux collectifs <input checked="" type="checkbox"/> Espace de ressources en ligne <input checked="" type="checkbox"/> Kit de communication Mag + Carte touristique						
Sous-mains <b>CARTE RANDO</b> de votre secteur, nombre maximum inclus	30	30	100	500	500	100	30
<b>TOTAL ADHESION</b> (à régler)	= ..... €						

Soyez encore plus **visible !**

### SUR NOTRE SITE INTERNET

Touchez des milliers de visiteurs en louant un espace publicitaire sur notre site internet.

À partir de 60€ par mois, choisissez la durée qui vous convient, et la page où vous souhaitez que votre publicité apparaisse et captez l'attention de futurs clients dès aujourd'hui !



### SUR NOTRE MAGAZINE

Saisissez l'opportunité d'apparaître dans notre magazine, imprimé à 15 000 exemplaires. Avec nos encarts publicitaires à partir de 100€, bénéficiez d'une visibilité durable (1 an) et ciblée.



Je suis intéressé.e ! Je voudrais qu'on m'appelle pour m'en dire plus...

Sur les pubs en ligne

Sur les pubs du mag

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Partenariat 2025

### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de vente des services de l'Office de Tourisme Couserans Pyrénées, dont le siège social est situé Place Alphonse Sentein, 09200 Saint-Girons, ci-après dénommé « l'OTCP », et une personne morale ou physique ci-dénommée « le partenaire ».

Toute souscription d'une adhésion 2025 par « le partenaire » implique son acceptation pleine et entière des tarifs 2025 et des présentes conditions générales de vente.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADHÉSION

At. 1.1 : Seuls les prestataires ayant entièrement rempli et signé (même numériquement) le bulletin seront considérés comme partenaires officiels de l'OTCP pour l'année 2025.

L'OTCP est en mesure de refuser une nouvelle adhésion après le 1er juillet 2025.

Art. 1.2 : Les partenaires voulant présenter plusieurs activités devront :

- Si elles sont gérées par une même entité juridique : indiquer le nombre d'activité(s) supplémentaire(s) et ajouter 20€ pour chacune d'elles au total
- Si elles ne sont pas gérées par la même entité juridique : remplir un autre bulletin

### ARTICLE 3 : TARIFS ET RÈGLEMENT

Art. 3.1 : Les tarifs 2025 sont exprimés en euros, sont TTC (assujettis à une TVA de 20%, à l'exception des 20€ d'adhésion de base à l'association). En cas de multi-activités, les réductions à 20€ s'appliquent sur les types d'activités les moins chères.

Art. 3.2 : Le partenariat ne deviendra effectif qu'après réception du bulletin et du règlement.

### ARTICLE 4 : DÉLAIS

Art. 4.1 : Facturation. L'office de tourisme s'engage à faire parvenir une facture dans les 30 jours suivant le règlement.

Art. 4.2 : Services individualisés. L'office de tourisme assurera les RDV personnalisés dans l'année d'adhésion du partenaire, hors vacances d'été, dans un délai variable selon la disponibilité des personnels-ressources et leur charge de travail.

### ARTICLE 5 : ANNULATION-MODIFICATION

Aucune modification ou annulation du bulletin ne peut s'effectuer par téléphone. Toute modification ou annulation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un délai de préavis de 5 jours ouvrés avant la date limite déterminée par l'OTCP. Le défaut de respect de ce préavis entraînera la facturation par l'OTCP de la totalité des commandes.

### ARTICLE 6 : ÉLÉMENTS TECHNIQUES

- Seuls les partenaires ayant mis à jour leurs données via la base de données APIDAE mise en place par l'OTCP pourront prétendre à l'ensemble des avantages et services proposés. Un mail et des rappels sont envoyés par l'OTCP à l'ensemble des prestataires touristiques de son territoire de compétence afin de leur demander d'effectuer cette mise à jour avant fin mars.

Ces données permettent d'alimenter tous les supports de communication de l'OTCP (brochures, site web, agendas, RS, newsletters clients, etc.)

- Les partenaires de l'OTCP se doivent d'être à jour de leurs déclarations et du règlement de la taxe de séjour.

### ARTICLE 7 : DROITS D'UTILISATION

Vous confirmez avoir les droits de diffusion des visuels transmis à l'OTCP destinés à illustrer ses supports de communication (print et web). Le crédit-photo de chaque visuel devra obligatoirement être communiqué. Vous autorisez l'office de tourisme à utiliser et le cas échéant, à modifier vos textes descriptifs.